|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 11 novembre 2021 | | |
| Réf.: | **Circulaire TSB 204** | | | - Aux Administrations des états Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT‑T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  - Aux organisations régionales de télécommunication;  - Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites;  - à l'Organisation des Nations Unies;  - Aux institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique | | |
| Contact: | Bilel Jamoussi | | |
| Tél.: | +41 22 730 6311 | | |
| Fax: | +41 22 730 5853 | | |
| E-mail: | [gss@itu.int](mailto:gss@itu.int) | | |
| **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T/du GCNT;  - À la Directrice du Bureau de développement  des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Colloque mondial sur la normalisation (GSS-20): Les normes internationales au service de la transformation numérique et de la réalisation des Objectifs de développement durable, Genève (Suisse), 28 février 2022** | | | | |

Madame, Monsieur,

Le Secrétaire général de l'UIT, dans les Lettres circulaires [N° 21/06](https://www.itu.int/md/S21-SG-CIR-0006/en) et [21/39](https://www.itu.int/md/S21-SG-CIR-0039/en) et dans les Lettres [DM-21/1001](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01001/en), [DM-21/1002](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01002/en), [DM-21/1003](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01003/en) et [DM-21/1004](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01004/en) du 8 septembre 2021, a annoncé que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT‑20) se tiendrait à Genève (Suisse) du 1er au 9 mars 2022, et serait précédée du Colloque mondial sur la normalisation, qui aura lieu le 28 février 2022.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Colloque mondial sur la normalisation (GSS), qui se tiendra au même endroit que l'AMNT-20, au [Centre international de conférences de Genève (CICG)](https://cicg.ch/), à Genève (Suisse). Le GSS constitue un forum de haut niveau pour les discussions et la coordination, ouvert aussi bien aux membres qu'aux non-membres. Le GSS-20 a pour thème "Les normes internationales au service de la transformation numérique et de la réalisation des Objectifs de développement durable".

De plus amples informations sur le GSS-20, y compris le projet de programme, seront publiés sur le [site web du GSS](https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa20/gss).

L'inscription est obligatoire pour tous les participants au GSS-20 (qu'ils soient présents physiquement ou participent à distance). Elle se fera exclusivement **en ligne** sur le [site web de l'AMNT-20](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/Pages/default.aspx).

Vous trouverez également sur le site de l'AMNT-20 des [renseignements pratiques](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/Pages/information.aspx) concernant la manifestation, notamment des informations sur les formalités de visa et les hôtels.

Les informations générales à l'intention des participants concernant les visas, les voyages ainsi que les mesures de sûreté et de sécurité en vigueur depuis le 20 septembre 2021 sont données dans l'**Annexe 1**. Il est vivement recommandé aux participants de consulter les informations concernant la sûreté et la sécurité disponibles sur la [page de l'UIT consacrée aux mesures de sécurité en cette période de COVID](https://www.itu.int/security/covid19), où des informations actualisées seront publiées, avant d'organiser leur voyage pour assister à la manifestation

Je me réjouis de vous accueillir à Genève (Suisse).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexe**:1

ANNEXE 1  
(à la Lettre circulaire TSB 204)

Informations à l'intention des participants concernant les visas, les voyages   
et les mesures en vigueur à Genève et au CICG

# 1.1 Demande de visa

• Les délégués doivent effectuer eux-mêmes leurs demandes de visa. Un appui pourra être fourni par l'UIT à ses membres uniquement.

• Selon leur nationalité, les participants assistant à des conférences en Suisse peuvent avoir besoin d'un visa/laissez-passer pour entrer en Suisse. Les formalités de visa doivent avoir été menées à bien avant l'arrivée. La liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa est disponible à l'adresse <https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html>.

• Les visas d'entrée en Suisse sont délivrés par l'ambassade ou le consulat de la Suisse compétent pour le pays de résidence du demandeur et, dans certains cas, des fournisseurs de services extérieurs enregistrent la demande de visa au nom des autorités suisses. Vous trouverez des informations sur l'ambassade ou le consulat de la Suisse le plus proche qui est compétent pour le lieu de résidence du participant, en consultant le [système de visa en ligne](https://www.swiss-visa.ch/ivis2/#/i210-select-country) de la Suisse.

• Compte tenu des restrictions de voyage adoptées pour lutter contre le coronavirus, les personnes qui ne sont pas soumises à l'obligation d'obtention d'un visa doivent se tenir informées des formalités à effectuer avant l'embarquement. Si nécessaire, la représentation de la Suisse compétente pour le lieu de résidence de la personne concernée (<https://www.swiss-visa.ch/ivis2/#/i210-select-country>) pourra délivrer un laissez-passer confirmant que la personne en question remplit les conditions de franchissement de la frontière suisse conformément aux conditions définies dans l'Ordonnance 3 COVID-19 (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/438/fr>).

• Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les notices informatives de la [Mission suisse](https://www.eda.admin.ch/missions/mission-onu-geneve/fr/home/manuel-application-regime/introduction/manuel-visas.html):

– Notice informative COVID-19: règles d'entrée en Suisse pour les personnes attendues en qualité officielle auprès d'organisations internationales et de missions permanentes, disponible à l'adresse [COVID-19-Information-for-people-travelling-to-Switzerland\_EN.pdf (admin.ch)](https://www.eda.admin.ch/dam/mission-onu-omc-aele-geneve/fr/documents/COVID-19-Notice-informative-Regles-dentree-sur-le-territoire-suisse_FR.pdf).

– Notice informative COVID-19: mesures sanitaires et contrôles aux frontières pour les personnes attendues en qualité officielle auprès d'organisations internationales et de missions permanentes, disponible à l'adresse [COVID-19-Information-Sheet-on-health-measures-and-border-controls\_EN.pdf (admin.ch)](https://www.eda.admin.ch/dam/mission-onu-omc-aele-geneve/fr/documents/COVID-19-Notice-informative-sur-les-mesures-sanitaires-et-controles-aux-frontieres_FR.pdf).

# 1.2 Informations actualisées sur les mesures anti-COVID en vigueur en Suisse pour l'AMNT-20 et le GSS-20

Veuillez consulter le site web de l'UIT consacré aux mesures de sécurité (<https://www.itu.int/security/covid19>) pour obtenir des informations actualisées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_